



Document d'accompagnement en cas de mesures de police des épizooties

1. Exploitation de provenance

N° BDTA

Original

Nom

Prénom

Adresse

NPA

Domicile

2. Espèce animal

bovin

porc

gibier à onglés

Porcs conduits à l'abattoir

mouton

chèvre

Numéro d'animaux:

3. Identification des animaux, nombre d'animaux

Liste des animaux jointe

Numéro d'identification (ID animal)

Nombre d'animaux avec le même ID

Numéro d'identification (ID animal)

Nombre d'animaux avec le même ID

4. Lieu de destination, but du déplacement

Nom et adresse de l'acheteur, du marchand ou du lieu de destination

Vente

Abattage

Estivage / hivernage

5. État de santé / épizooties / traitement avec de médicaments

Le Le détenteur d'animaux annonce que l'animal (les animaux) portant le numéro d'identification:

n'est (ne sont) pas malade(s), blessé(s) ou accidenté(s) et qu'il(s) n'a (n'ont) pas reçu de médicaments dont le délai d'attente n'est pas échu.

n'a (n'ont) pas été malade(s), blessé(s) ou accidenté(s) au cours des dix derniers jours.

non sono malati, feriti o vittime di incidente e non hanno ricevuto medicinali i cui termini di attesa non sono scaduti

non sono stati malati, feriti o vittime di incidente durante gli ultimi dieci giorni.

Date du traitement/de l'affouragement

Médicament, le cas échéant

Lieu, date

Signature du détenteur d'animaux

6. Mesures de police des épizooties

Le vétérinaire officiel, selon la définition l'art. 302 de l'ordonnance sur les épizooties, confirme que l'exploitation de provenance est soumise aux mesures de police épizooties ci-dessous:

et que les animaux mentionnés au point 3 peuvent être déplacés aux conditions suivantes :

Lieu, date

Nom/timbre

Signature du vétérinaire officiel

7. Informations sur la durée du transport (art. 15 LPA, art. 152, al. 1, let e et 152a OPAn)

	Conditions art. 152a al. 2	Heure de chargement (heures et minutes)	Heure du déchargement (heures et minutes)	Temps de conduite (heures et minutes)	Numéro d'immatriculation du véhicule	Signature du conducteur / de la conductrice
1. Transport	<input type="checkbox"/> Conditions remplies					
2. Transport	<input type="checkbox"/> Conditions remplies					



Document d'accompagnement en cas de mesures de police des épizooties

1. Exploitation de provenance

N° BDTA

Copie 1

Nom

Prénom

Adresse

NPA

Domicile

2. Espèce animal

bovin

porc

gibier à onglés

Porcs conduits à l'abattoir

mouton

chèvre

.....

Numéro d'animaux:

3. Identification des animaux, nombre d'animaux

Liste des animaux jointe

Numéro d'identification (ID animal)

Nombre d'animaux avec le même ID

Numéro d'identification (ID animal)

Nombre d'animaux avec le même ID

4. Lieu de destination, but du déplacement

Nom et adresse de l'acheteur, du marchand ou du lieu de destination

Vente

Abattage

Estivage / hivernage

5. État de santé / épizooties / traitement avec de médicaments

Le Le détenteur d'animaux annonce que l'animal (les animaux) portant le numéro d'identification:

n'est (ne sont) pas malade(s), blessé(s) ou accidenté(s) et qu'il(s) n'a (n'ont) pas reçu de médicaments dont le délai d'attente n'est pas échu.

n'a (n'ont) pas été malade(s), blessé(s) ou accidenté(s) au cours des dix derniers jours.

non sono malati, feriti o vittime di incidente e non hanno ricevuto medicinali i cui termini di attesa non sono scaduti

non sono stati malati, feriti o vittime di incidente durante gli ultimi dieci giorni.

Date du traitement/de l'affouragement

Médicament, le cas échéant

Lieu, date

Signature du détenteur d'animaux

6. Mesures de police des épizooties

Le vétérinaire officiel, selon la définition l'art. 302 de l'ordonnance sur les épizooties, confirme que l'exploitation de provenance est soumise aux mesures de police épizooties ci-dessous:

et que les animaux mentionnés au point 3 peuvent être déplacés aux conditions suivantes :

Lieu, date

Nom/timbre

Signature du vétérinaire officiel

7. Informations sur la durée du transport (art. 15 LPA, art. 152, al. 1, let e et 152a OPAn)

	Conditions art. 152a al. 2	Heure de chargement (heures et minutes)	Heure du déchargement (heures et minutes)	Temps de conduite (heures et minutes)	Numéro d'immatriculation du véhicule	Signature du conducteur / de la conductrice
1. Transport	<input type="checkbox"/> Conditions remplies					
2. Transport	<input type="checkbox"/> Conditions remplies					



Document d'accompagnement en cas de mesures de police des épizooties

1. Exploitation de provenance

N° BDTA

Copie 2

Nom

Prénom

Adresse

NPA

Domicile

2. Espèce animal

 bovin porc gibier à onglés

Porcs conduits à l'abattoir

 mouton chèvre

Numéro d'animaux:

3. Identification des animaux, nombre d'animaux

Liste des animaux jointe

Numéro d'identification (ID animal)

Nombre d'animaux avec le même ID

Numéro d'identification (ID animal)

Nombre d'animaux avec le même ID

4. Lieu de destination, but du déplacement

Nom et adresse de l'acheteur, du marchand ou du lieu de destination

 Vente Abattage Estivage / hivernage

5. État de santé / épizooties / traitement avec de médicaments

Le Le détenteur d'animaux annonce que l'animal (les animaux) portant le numéro d'identification:

 n'est (ne sont) pas malade(s), blessé(s) ou accidenté(s) et qu'il(s) n'a (n'ont) pas reçu de médicaments dont le délai d'attente n'est pas échu. n'a (n'ont) pas été malade(s), blessé(s) ou accidenté(s) au cours des dix derniers jours. non sono malati, feriti o vittime di incidente e non hanno ricevuto medicinali i cui termini di attesa non sono scaduti non sono stati malati, feriti o vittime di incidente durante gli ultimi dieci giorni.

Date du traitement/de l'affouragement

Médicament, le cas échéant

Lieu, date

Signature du détenteur d'animaux

6. Mesures de police des épizooties

Le vétérinaire officiel, selon la définition l'art. 302 de l'ordonnance sur les épizooties, confirme que l'exploitation de provenance est soumise aux mesures de police épizooties ci-dessous:

et que les animaux mentionnés au point 3 peuvent être déplacés aux conditions suivantes :

Lieu, date

Nom/timbre

Signature du vétérinaire officiel

7. Informations sur la durée du transport (art. 15 LPA, art. 152, al. 1, let e et 152a OPAn)

	Conditions art. 152a al. 2	Heure de chargement (heures et minutes)	Heure du déchargement (heures et minutes)	Temps de conduite (heures et minutes)	Numéro d'immatriculation du véhicule	Signature du conducteur / de la conductrice
1. Transport	<input type="checkbox"/> Conditions remplies					
2. Transport	<input type="checkbox"/> Conditions remplies					